

03 DEC. 2021

**Hôtel de Ville**

Place de l'Hôtel de Ville - BP 120  
13657 Salon-de-Provence Cedex  
Tél. 04 90 44 89 00 - Fax. 04 90 56 08 12  
www.salondeprovence.fr

**ASSOCIATION FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT PACA  
14 QUAI DE RIVE NEUVE  
13007 MARSEILLE**

DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE  
TÉL: 04 90 45 06 36

REF CC/VR/RG/MD

**RAR : 2C 157 447 0054 3**

*n° 309397*

**Objet : Dépôt de déchets sauvages.**

**PJ : Planche photographique.**

Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 02 novembre 2021 qui a retenu toute mon attention.

Vous avez notamment interpellé la collectivité sur le dépôt de déchets sauvages en bordure de l'autoroute A54, situé au chemin Chante Perdrix sur la commune de Salon de Provence.

Fortement engagée au titre de la protection de l'environnement, de la lutte contre les déchets sauvages, du maintien en état de propreté les espaces publics et du développement du tri sélectif, la municipalité ne cesse d'accroître au quotidien son dispositif de lutte contre les incivilités tendant à se soustraire à ses actions.

J'ai donc le plaisir de vous informer que la détermination des équipes de la commune en collaboration étroite avec les ASF, ont permis d'aboutir à la fois l'évaluation des dépôts sauvages mais également à la sécurisation de l'accès du site afin d'éviter toute récurrence.

Votre démarche aura sans doute permis de finaliser les actions que nous avons entreprises depuis plusieurs mois sur ce site.

En espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour toute demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'assurance de ma meilleure considération.

Claude CUNIN  
Conseiller Municipal  
Délégué au Contrôle de l'Hygiène  
et de la Salubrité Publique





